Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_016-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance**.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 016
PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2026 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Par délibération N° 2026-04-018B du 30 avril 2026, Mme la Maire a été autorisée à engager la consultation du marché de travaux d'assainissement et à signer le marché correspondant.

Les travaux envisagés sont les suivants :
Renouvellement d'une conduite en amiante ciment par une conduite en polypropylène sur 650 ml
Avenue des Acacias / Rue des Rosiers / Rue des Missionnaires
Durée des travaux : environ 3 mois et demi
Budget estimé : 350 000 € HT

Tranche optionnelle à activer sous 2 ans maximum si nécessaire :
Renouvellement d'une conduite en amiante ciment par une conduite en fonte sur 200 ml
Rue Joseph Le Brix
Durée des travaux : environ 1 mois
Budget estimé : 110 000€ HT

Budget Total : 460 000 € HT

Le dépôt des offres ayant eu lieu le 1er juin 2026, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 juin 2026.

5 entreprises ont déposé une offre.
Après analyse de celles-ci par le cabinet SBEA, les membres de la commission proposent de retenir l'offre de la société STPG de Muzillac :
- Tranche ferme : 372 000,50 € HT
- Tranche optionnelle : 86 782,50 € HT

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_016-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Pour un montant global de 458 783,00 € HT.
La tranche optionnelle est activable par ordre de service de démarrage sous 2 ans maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'attribuer le marché d'assainissement 2026 à la société STPG pour un montant HT global de 458 783.00 € HT comprenant une tranche ferme de 372 000.50 € HT et une tranche optionnelle de 86 782.50 € HT, étant entendu que La tranche optionnelle est activable par ordre de service de démarrage sous 2 ans maximum ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer les documents du marché correspondant.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *	MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *